



## Déclaration CVAE des SEP non immatriculées au RCS

---

Les SEP sont tenues de se déclarer auprès du service des impôts des entreprises compétent. Dans ce cas, l'immatriculation de l'entreprise est effectuée directement par le service gestionnaire du dossier. Afin de connaître le numéro SIRET, les SEP doivent en conséquence contacter le service gestionnaire.

En l'absence de numéro SIRET ou lorsque ce dernier ne présente pas des données exclusivement numérique (présence d'un pseudo SIRET), la télédéclaration ne sera pas possible et la déclaration 1330-CVAE sera déposée papier.